



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune  
de Pregny-Chambésy

27 juin 2018

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du  
30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 8 mai 2018;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 4 juin 2018,

### ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de : **promenade de la Pierrière**

dans le prolongement du chemin du même nom afin de localiser un nouvel aménagement  
piétonnier le long des voies CFF.

Code voie : 65153

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2018

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que  
dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1ex.
DT	1ex.
DF	1ex.
DS	1ex.
FAO	1ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :